

LA NOTE

Directeur artistique et Rédaction: Didier RAYNAL / Secrétaire de rédaction: Alain NIVELET

**UNION DES
FEDERATIONS
MUSICALES**

Provence Alpes
Côte d'Azur

19 rue Estelle
13001 Marseille



LE BUREAU DE L'UFM PACA

PRESIDENT :

Didier RAYNAL
Membre du CA de la CMF Nationale

PREMIER PRESIDENT ADJOINT :

Yves DOUSTE

VICE-PRESIDENTS :

Régine ROUSSE (04),
Patrick-Jean DUMONT (05),
Georget DAUMAS (06),
Henri BOUTEILLE (13),
Léandre GRAU (84)

TRESORIERE :

Nathalie RAYNAL

SECRETAIRE :

Annick DOUSTE

PRESIDENT D'HONNEUR :

Paul COURTIAL

NOUVEAU

Retrouvez L'Union PACA
sur
OPENASSOS

<http://cmf.paca.openassos.fr>



DIDIER RAYNAL

Nouveau Président Régional

Quelle plus belle ambition pour le jeune, nouveau Président, **Didier RAYNAL**, de l'Union des Fédérations Musicales de la Région PACA, membre de la Confédération Musicale de France, que de dynamiser la MUSIQUE pour tous et partout dans cette si belle région ouverte à tous les courants musicaux, et si riche d'histoire musicale.

Didier Raynal succède à Monsieur **Paul Courtial**, qui a assuré, pendant 35 ans avec beaucoup d'énergie et de disponibilité, la Présidence de l'Union des Fédérations Musicales de la Région Paca : tous, lui rendent hommage pour le travail accompli à la tête de la Fédération.

La Fédération Régionale PACA, membre de la Confédération Musicale de France (qui regroupe 300 000 adhérents) compte aujourd'hui plus de 160 associations musicales .

Le parcours musical de **Didier Raynal**, son dynamisme, sa volonté de rendre vivante partout et pour tous depuis longtemps la Musique, au sens le plus noble, justifie sa nomination :

- Président de la Fédération Musicale des Alpes de Haute-Provence depuis 2012.
- Directeur Musical de l'Harmonie des Alpes de Haute-Provence.
- Directeur Musical de l'Harmonie de la ville de Forcalquier.
- Professeur à l'Ecole de Musique de Forcalquier (04) et de Crau (83).

- « Last but not least » ! Clarinettiste à la Musique des Equipages de la Flotte de Toulon.

Tous les musiciens et les amateurs de musique ont encore dans le cœur et en mémoire, la magnifique journée organisée pour sa première Présidence de la Fédération Musicale du 04, à Sisteron où 17 associations musicales avaient enthousiasmé le public.

Didier Raynal, nouveau Président, s'est immédiatement fixé (personne n'en doutait !) des objectifs ambitieux ; il peut être certain d'entraîner l'adhésion de tous à son projet .

La Fédération Musicale Régionale PACA doit devenir le creuset musical d'échanges, de ressources, de propositions partagés pour devenir l'interlocuteur incontournable de la pratique amateur musicale dans notre Région.

Didier Raynal, dans ce cadre, s'est fixé, comme prioritaires :

- la création de L'ORCHESTRE ECOLE REGIONAL D'HARMONIE, réservé aux élèves de fin de 2^{ème} cycle et 3^{ème} cycle.
- la création de l'ORCHESTRE REGIONAL à PLECTRE, réservé aux élèves de fin de 2^{ème} cycle et 3^{ème} cycle.
- une réflexion active pour le développement de la musique en partenariat avec les écoles primaires, les écoles de



La CMF un mouvement en mouvement.

musique, les différents ensembles instrumentaux locaux, en liaison avec la réorganisation du temps scolaire dans les écoles primaires à compter de la rentrée scolaire 2013.

Ces actions sont indissociables, dans les différentes associations et écoles, de cycles de formation, compléments nécessaires à la revitalisation de la musique en région PACA:

- Préparation au Diplôme d'Aptitude à la Direction des Sociétés Musicales,
- Formations à l'encadrement des Associations,
- Préparation des élèves de 3 EME cycle aux concours d'Excellence de la CMF
- Organisation de Concours Nationaux pour Harmonies, Chorales, Orchestres Symphoniques, hauts lieux de rencontres et d'émulation devant des jurys.

La MUSIQUE, dans la Région PACA, entre dans une nouvelle ère, dynamique, ouverte à tous, portée par son nouveau Président **Didier Raynal**.

Article de M. Alain Nivelet

VILLELAURE

Les 6 et 7 Juillet dernier

8ème Rencontre d'Harmonies



Les 6 et 7 Juillet dernier, la 8ème Rencontre d'Harmonies a animé les rues du village de Villelaure (84) *L'Harmonie « Union et Progrès » de Villers-Le -Lac (Doubs)

*Les « Philharmonistes des Pays de Vaucluse » de Piollenc (84)

*L'Harmonie Fanfare « l'Avenir Lislois » de l'Isle-Sur-Sorgue(84)

*Et la Philharmonique de Villelaure qui organisait cette manifestation a partagé ces moments de Musique et de

Convivialité avec les habitants du village, et ceux qui s'étaient déplacés pour cette occasion.

Le Samedi dans la cour de l'école, après le Concert de l'Avenir Lislois, et le magnifique buffet préparé par l'équipe du Foyer Rural, toutes les formations se sont retrouvées pour une soirée où se sont succédé des pièces jouées par formation et des morceaux d'ensemble.

Les musiciens de l'Harmonie « Union et Progrès » qui venait du Doubs, ont eu du mal à supporter les fortes chaleurs de ce week-end, mais cela ne les a pas empêché de présenter le Dimanche à l'heure de l'Apéritif, sur la Place de la Savournine, un Concert de grande qualité sous la baguette de Sylvain Viennot. Une dégustation de Vins de Luberon, un repas pris ensemble, et c'était déjà l'heure du départ.

A Bientôt dans le Doubs !...

FÉDÉRATION DES BOUCHES-DU-RHÔNE



MARTIGUES 8 Septembre 2013 Flâneries au Miroir

5ème année de participation de la Fédération Musicale des Bouches du Rhône

Dans le cadre prestigieux du centre-ville de la Venise Provençale, la ville de Martigues a accueilli pour la 5ème année consécutive un orchestre d'harmonie composé de 160 musiciens issus de 7 harmonies du 13 et une harmonie des Alpes de Haute Provence : Oraison/ Ste Tulle(04), Cheminots de Marseille, Tramways de Marseille, Harmonie de Rognonas, d'Aubagne, de La Ciotat, de Cadolive et la Fanfare de Martigues.

Le concert, qui s'est déroulé de 15h à 17h sous un soleil de plein été, a permis d'entendre 17 airs et compositions de tous styles (pop, jazzy, classique, variétés, musiques de films).

Les célèbres « Masques Vénitiens » tout droit venus d'Italie ont enchanté les spectateurs en dansant autour des musiciens, dans une fusion de styles très réussie.

Le concert s'est traditionnellement terminé par « La Coupo Santo » joué avec ferveur (tout le monde debout au 3ème couplet).

C'est avec un grand plaisir que le Président de la Fédération Musicale du 13 (Mr Henri BOUTEILLE) ainsi que le Président Régional récemment élu (Mr Didier RAYNAL) et Président également de la Fédération Musicale du 04, ont reçu les félicitations du Député-Maire de



Martigues Mr Gaby CHARROUX et de son Adjoint à la Culture Mr Alain SALDUCCI.

Texte: Gille Borrelli



Les documents à fournir lors d'une «déclaration»

POUR LES ACCIDENTS MATERIELS

Dans tous les cas de figure, le formulaire de déclaration de sinistre devra être

accompagné des documents suivants :

- 1 la liste des membres de l'association de l'année en cours,
- 2 le listing des instruments assurés par l'association pour l'année en cours,
- 3 4 photos différentes de l'instrument endommagé
- 4 une copie de la carte d'identité de l'assuré s'il s'agit d'un instrument n'appartenant pas à l'association.

Les dossiers devront être envoyés à la Fédération régionale de musique dont dépend l'assuré.

Les instruments réparables :

1. Pour tous les instruments (à vent ou autre) dont la valeur à neuf est inférieure ou égale à 300€ ht, il faudra nous adresser un devis de réparation et attendre l'accord de l'assureur pour procéder à la réparation.
2. Si la valeur à neuf de l'instrument endommagé est supérieure à 300€ ht, il faudra nous adresser deux devis auprès de deux réparateurs différents et attendre l'accord de l'assureur pour procéder à la réparation.
Pour les instruments à vent uniquement, il est possible, afin de gagner du temps et d'éviter tout problème, de passer, dès lors que la valeur de l'instrument sera inférieure ou égale à 1.500€ ht, par le réparateur agréé avec lequel nous avons passé un accord.
3. Pour les réparations supérieures à 1.500€ ht, l'assureur de la CMF procédera à une expertise. Soit directement chez notre expert (même procédure que pour le réparateur agréé), soit par une expertise à distance sur base de photos (celles que vous devrez communiquer à la déclaration du sinistre).

Les inscriptions au prochain Championnat National de Brass Band sont ouvertes !

Les pièces imposées, le règlement ainsi que la fiche d'inscription sont disponibles sur notre site internet à la page suivante :

Cette 10e édition du championnat se tiendra en Haute-Normandie, à Yvetot (76), les samedi 25 et dimanche 26 janvier 2014.

<http://cmf.openassos.fr/activites/championnat-national-de-brass-band/prochaine-edition>

CONCOURS EUROPÉEN DE JEUNES SOLISTES

Sous le patronage de l'Union Européenne des Concours pour la Jeunesse (EMCY), le 30e Concours Luxembourgeois pour jeunes solistes, organisé par l'Union Grand-Duc Adolphe (UGDA), se tiendra dimanche 10 novembre 2013 au Conservatoire de Musique de la Ville de Luxembourg. Ce concours sera consacré cette année à la flûte traversière, la trompette et la musique de chambre (cuivres). Il s'adresse aussi bien aux débutants qu'aux jeunes musiciens déjà formés mais tous les candidats doivent avoir moins de 27 ans. Date limite des inscriptions le 11 octobre !

Le "Journal CMF"

Le journal permet à tous les amateurs de musique de se tenir informés de l'actualité de la Confédération Musicale de France aux niveaux international, national et régional, et offre également aux lecteurs une meilleure connaissance de la vie musicale en général grâce aux dossiers thématiques, aux articles, aux interviews et aux différentes rencontres avec les musiciens. C'est un rendez-vous bimestriel où la musique rime avec pratique, formation et enseignement.

Tarifs des petites annonces :

- de 1 à 5 lignes : 16 €
- de 6 à 10 lignes : 30 €
- de 11 à 15 lignes : 45 €
- de 16 à 20 lignes : 61 €
- plus de 20 lignes, la ligne supplémentaire : 2 €
- reproduction d'une illustration, supplément : 8 €

Qu'en est-il des musiciens jouant dans diverses formations?

Mme DIOP (CMF Nationale) s'est rapprochée de la compagnie d'assurance à ce sujet. Il lui a été confirmé que chaque musicien doit être assuré dans chacune des associations dont il est membre. Dans le cas contraire il ne sera pas couvert en cas de sinistre. (RD)

Exemples de Cotisations

La structure adhérente est une école de musique.

Ecole de Musique

115 Elèves

Calcul de la cotisation

Partie fixe			65€
Partie variable élèves	115	0€25	28,75€
Totaux	115		93€75

La structure adhérente est une société de pratique (harmonie, chorale...) de 35 musiciens.

Harmonie/ Chorale...

35 musiciens

Calcul de la cotisation

Partie fixe			65€
Partie variable musiciens	35	1€35	47,25€
Totaux	35		112€25

La structure adhérente comporte deux sections, une école de musique de 115 élèves et une société de pratique de 35 musiciens dont 14 sont élèves dans l'école de musique de la structure.

Structure Adhérente

101

14

21

Calcul de la cotisation

Partie fixe			65€
Partie variable élèves	115	0€25	28,75€
Partie variable musiciens	21	1€35	28,35€
Totaux	136		122,10€

Cotisation UFM PACA (Fédération Régionale) 5€

Article 2 du règlement intérieur de la CMF

La cotisation annuelle sera recouvrée auprès des adhérents dans le courant du 4ème trimestre de l'année civile pour l'année budgétaire qui suit et qui s'échelonne du 1er janvier au 31 décembre. Le paiement de la cotisation annuelle par l'adhérent se fait obligatoirement par l'intermédiaire des fédérations, reconnues par la CMF, auxquelles il appartient. Le montant de la cotisation, exigible au 1er janvier, devra être réglé à la CMF au plus tard avant le 1er mars de l'année budgétaire. Le règlement des cotisations devra être accompagné de tous les renseignements administratifs demandés par la CMF.

ACCORD DE PARTENARIAT CMF/SACEM

LES ENGAGEMENTS DE LA CMF

- Relayer l'information sur le droit d'auteur et expliquer le rôle de la Sacem,
- Inciter ses adhérents à respecter leurs obligations envers les créateurs,
- Représenter les membres de la CMF auprès de la Sacem,
- Aider à la résolution de tout litige entre un adhérent et la Sacem.

LES ENGAGEMENTS DE LA SACEM

- Être à l'écoute de la CMF et de l'ensemble de ses adhérents,
- Favoriser la diffusion de musique en simplifiant ses tarifs et procédures,
- Apporter un service de proximité grâce à son réseau régional,
- Favoriser le règlement amiable d'éventuels litiges.

VOS AVANTAGES

- Réduction de **12,5 %** sur les droits d'auteur,
- Des autorisations gratuites : voir les conditions visées au verso de la présente pour des concours et festivals, concerts publics et gratuits, Bal de la S^m-Cécile, séance annuelle de gratitude, cérémonies de remise de prix,
- Un don de 50 % des droits d'auteur pour participer à l'achat d'instruments de musique ou de partitions...

COMMENT EN BENEFICIER

- Être adhérent de la CMF,
- Déclarer préalablement vos séances auprès de la Sacem,
- Régler les droits d'auteur.

Retrouvez tous nos tarifs et coordonnées de votre délégation sur sacem.fr



ACCORD DE PARTENARIAT CMF/SACEM

LES ENGAGEMENTS DE LA CMF

- Relayer l'information sur le droit d'auteur et expliquer le rôle de la Sacem,
- Inciter ses adhérents à respecter leurs obligations envers les créateurs,
- Représenter les membres de la CMF auprès de la Sacem,
- Aider à la résolution de tout litige entre un adhérent et la Sacem.

LES ENGAGEMENTS DE LA SACEM

- Être à l'écoute de la CMF et de l'ensemble de ses adhérents,
- Favoriser la diffusion de musique en simplifiant ses tarifs et procédures,
- Apporter un service de proximité grâce à son réseau régional,
- Favoriser le règlement amiable d'éventuels litiges.

VOS AVANTAGES

- Réduction de **12,5 %** sur les droits d'auteur,
- Des autorisations gratuites : voir les conditions visées au verso de la présente pour des concours et festivals, concerts publics et gratuits, Bal de la S^m-Cécile, séance annuelle de gratitude, cérémonies de remise de prix,
- Un don de 50 % des droits d'auteur pour participer à l'achat d'instruments de musique ou de partitions...

COMMENT EN BENEFICIER

- Être adhérent de la CMF,
- Déclarer préalablement vos séances auprès de la Sacem,
- Régler les droits d'auteur.

Retrouvez tous nos tarifs et coordonnées de votre délégation sur sacem.fr

